

Retrouvez tous les invités  
et les analyses sur:  
[www.letemps.ch/forum\\_eco/](http://www.letemps.ch/forum_eco/)

# Taxons les flux financiers pour financer le RBI

Le revenu de base inconditionnel (RBI) est dans l'air du temps. Les processus de production sont caractérisés par une numérisation et une automatisation croissantes. Les répercussions de cette dynamique sur nos modes de vie sont profondes et dépendent de l'organisation, bonne ou mauvaise, de la société. Dans le premier cas, hypothétique, une augmentation du temps libre en devrait être la conséquence. Dans le second cas, réel, les effets sont plutôt opposés: augmentation du chômage ou du sous-emploi, avec une économie dont la croissance est insuffisante comparée à celle de la productivité. Il s'agit du paradoxe d'une société toujours plus productive, qui parallèlement génère sous-emploi et précarité.

L'exemple suivant illustre ce paradoxe. Au début de ce siècle, l'entreprise Kodak employait environ 64000 personnes. Elle fit faillite en 2013. La même année, la société Instagram, active dans le domaine de la photo numérique, était acquise pour une valeur de 1 milliard de dollars et fonctionnait seulement avec une douzaine de collaborateurs. Le développement de nouvelles technologies s'effectue à vitesse accélérée et détruit plus d'emplois qu'il n'en crée. Tout le monde n'a pas les capacités ou l'envie de devenir informaticien. C'est un fait.

Ainsi, la production devient de plus en plus efficace, mais la consommation est à la peine. Les robots produisent de manière efficiente, mais, à l'exception de l'énergie, ne consomment pas. Ils ne partent pas en vacances, ne vont

ni au cinéma ni au restaurant. Inversement, ceux qui auraient le plus grand besoin de consommer plus, en l'occurrence les chômeurs ou ceux qui n'arrivent pas à échapper au temps partiel, ne peuvent le faire. Une société civilisée et démocratique aurait du mal à survivre avec un chômage ou un sous-emploi trop élevé. Elle se doit de trouver des solutions. Le RBI en est une.

La question essentielle est celle de son financement. Une augmentation des impôts ne serait pas souhaitable. Comment alors introduire le RBI sans alourdir la charge fiscale? En tenant compte des transformations du secteur financier survenues depuis une trentaine d'années. Celui-ci, dominé par des banques dites systémiques, est de plus en plus déconnecté de la sphère économique. Il est sous-imposé, alors que l'économie et la société sont au contraire surtaxées. Les flux financiers sont astronomiques. Ainsi en Suisse, les paiements électroniques annuels correspondent à environ 100000 milliards de francs, c'est-à-dire approximativement 160 fois le produit intérieur brut (PIB), ce qui est complètement disproportionné. Une taxe de 0,4% sur ces paiements générerait 400 milliards de francs et devrait ainsi permettre d'une part de remplacer la plupart des impôts actuels, dont le total est bien inférieur à 200 milliards, et d'autre part de financer le RBI pour les citoyens suisses et les titulaires du permis C, ce qui requiert environ 200 milliards de francs. Cette idée de micro-taxe provient du financier zurichois Felix Bolliger.

De ce fait, la charge fiscale serait réduite pour la grande majorité de la population et la plupart des entreprises. Le système serait fortement simplifié et beaucoup moins bureaucratique puisque la déclaration fiscale deviendrait superflue. Les impôts seraient versés lors de chaque paiement électronique: c'est-à-dire pour tous les règlements de facture dans un

**«Une taxe de 0,4% sur les paiements électroniques générerait 400 milliards de francs»**

magasin, un restaurant, à partir d'un ordinateur ou en retirant de l'argent à un bancomat. Les institutions financières actives dans le domaine des transactions dites à haute fréquence, c'est-à-dire réalisées en quelques milli ou micro-secondes, seraient par contre astreintes à une charge fiscale plus élevée. Ce ne serait pas en soi un mal, puisque leurs activités ne correspondent pas aux besoins de l'économie. Certaines d'entre elles décideront de s'installer à l'étranger. Inversement, d'autres sociétés seront attirées par un système par-

ticulièrement simple et efficace et par une charge fiscale réduite.

Enfin, la question de l'impact du RBI sur les incitations à travailler se pose. Il convient tout d'abord de remarquer qu'une large proportion du travail est actuellement non rémunérée. Il s'agit du travail associatif, mais aussi domestique, souvent féminin; du temps consacré à la famille, essentiel pour l'avenir d'une société. Par ailleurs, le montant accordé devrait être raisonnable, de manière à éviter les abus. Par exemple Brady Dougan, directeur de Credit Suisse entre 2007 et 2015, a perçu des rémunérations indécentes d'environ 20 millions de francs par an, soit un total de 160 millions. Durant la même période, le cours de l'action a perdu plus de 70% et cette institution a dû s'acquitter d'une amende record aux Etats-Unis. Il s'agissait pour lui d'une sorte de «revenu inconditionnel» déconnecté de la productivité du travail et octroyé malgré de mauvaises performances et des pertes massives pour les actionnaires. Les montants évoqués pour le RBI sont raisonnables puisqu'il s'agit d'un minimum vital et devraient donc inciter à poursuivre des activités professionnelles et à améliorer sa formation pour pouvoir bénéficier d'un salaire plus décent. ■

**MARC CHESNEY**  
PROFESSEUR DE FINANCE À L'UNIVERSITÉ DE ZÜRICH. IL EST PAR AILLEURS MEMBRE DE KONTRAPUNKT ET L'AUTEUR DU LIVRE: «DE LA GRANDE GUERRE À LA CRISE PERMANENTE»

